



Administration communale
Route de la Gruyère 9
Case postale 18
CH-1634 La Roche
Tél 026 413 90 40
Fax 026 413 90 41
commune@la-roche.ch

Formulaire d'inscription à l'accueil extrascolaire (AES)

Pour l'année scolaire 2018-2019

Pour toute personne intéressée, merci de remplir une inscription par enfant et de la (les) adresser à la commune :
Administration communale, Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche.

Nom et prénom de l'enfant		Sexe	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M				
Fratrie (prénom et date de naissance des frères et soeurs)								
Adresse complète								
Date de naissance		Langue maternelle						
Degré scolaire (rentrée 2018)	<input type="checkbox"/> 1H	<input type="checkbox"/> 2H	<input type="checkbox"/> 3H	<input type="checkbox"/> 4H	<input type="checkbox"/> 5H	<input type="checkbox"/> 6H	<input type="checkbox"/> 7H	<input type="checkbox"/> 8H
Enseignant (e-s)		Lieu de l'école						

L'ouverture des tranches horaires sera effective à la condition qu'un nombre minimum de trois enfants soient inscrits.

Veuillez indiquer la date du début de fréquentation de l'accueil extrascolaire :

- L'enfant est inscrit pour des jours fixes et réguliers. Veuillez cocher toutes les cases correspondant aux plages horaires souhaitées pour votre enfant.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
06:30 – 08:00					
08:00 – 11:35	fermé				fermé
11:35 – 13:35					
13:35 – 15:15					
15:15 – 18:30					

- L'enfant est inscrit pour des périodes d'accueil irrégulières. Les dates exactes seront communiquées par les parents à l'AES au minimum 15 jours avant le début du mois précédent.
Merci de lire et compléter la suite de ce document et de demander au bureau communal la *fiche de présence mensuelle pour placement irrégulier*. (**à disposition sur le site de la commune**)
- L'enfant est inscrit pour une fréquentation occasionnelle (à défaut d'une autre solution de garde). Elle est possible dans la mesure où il reste des places disponibles.

Informations sur la famille

Autorité parentale	<input type="checkbox"/> partagée <input type="checkbox"/> la mère <input type="checkbox"/> le père <input type="checkbox"/> autre _____	<i>En principe, durant le mariage, les époux exercent en commun l'autorité parentale sur leurs enfants mineurs (cf. art. 296 al. 1er et 297 al. 1er Code civil suisse). En vertu des articles 297 et ss. CC, l'autorité parentale donne aux parents le droit de garde sur leurs enfants, le droit de les représenter, d'administrer leurs biens, de déterminer les soins à leur donner et de pourvoir ensemble à leur entretien et leur éducation.</i>
Garde (durant la semaine, l'enfant vit chez ...)	<input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> chez la mère <input type="checkbox"/> chez le père <input type="checkbox"/> garde alternée : _____ <i>préciser les jours de chacun des parents</i>	

Mère

Nom, prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Adresse	
Localité	
Tél 1 (domicile)	
Tél 2 (mobile)	
Tél 3 (prof.)	
e-mail	
Langue maternelle	

Père

Nom, prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Adresse	
Localité	
Tél 1 (domicile)	
Tél 2 (mobile)	
Tél 3 (prof.)	
e-mail	
Langue maternelle	

*Veillez mettre une astérisque * à côté du numéro à appeler en premier en cas d'urgence.*

Santé de l'enfant

Santé	<input type="checkbox"/> L'enfant suit-il un traitement médical ? <input type="checkbox"/> L'enfant fait-il des allergies ? <input type="checkbox"/> L'enfant présente-t-il des maladies chroniques ? (asthme, diabète, convulsions, autre : _____) <input type="checkbox"/> L'enfant porte-t-il des lunettes ? <input type="checkbox"/> Régime alimentaire spécifique ?	<i>Si oui, préciser</i>
-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

L'AES possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence selon les directives du SEJ. Voici ce qu'elle contient :

- Solution aqueuse désinfectant Merfen
- Pansements
- Pommade Arnica

Merci de cocher ce que vous nous autorisez à utiliser pour votre enfant.

Aucun médicament ne sera administré à votre enfant.

En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament durant le temps d'accueil, les parents sont tenus de prendre contact avec le/la responsable de l'AES pour convenir d'une collaboration.

Assurance maladie	
-------------------	--

Médecin de l'enfant	
---------------------	--

Autorisations

Photographie

- Nous autorisons** notre enfant à être pris en photo dans le cadre des activités de l'AES.
 Nous n'autorisons pas notre enfant à être pris en photo dans le cadre des activités de l'AES.

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à l'AES

Nom et prénom _____	Tél. _____	Lien avec l'enfant _____
Nom et prénom _____	Tél. _____	Lien avec l'enfant _____
Nom et prénom _____	Tél. _____	Lien avec l'enfant _____

Nous vous prions de joindre au dossier TOUS les documents suivants, sans quoi l'inscription ne sera pas prise en compte :

- _____ Formulaire d'inscription complet pour chaque enfant
- _____ Formulaire Règles de vie daté et signé
- _____ Copie de l'assurance RC
- _____ Copie de l'assurance maladie et accidents de l'enfant
- _____ Dernier avis de taxation

Par leur signature, le (les) parent(s) accepte les conditions du règlement communal ainsi que du règlement d'application de l'AES.

Date et signature des parents ou du représentant légal :

Annexe à cette lettre

- Règlement communal (à disposition sur le site de la commune La Roche)
- Règlement d'application (à disposition sur le site de la commune La Roche)
- Annexe au règlement d'application (à disposition sur le site de la commune La Roche)
- Grille tarifaire
- Règles de vie à signer par les parents + l'enfant